

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

**SAINT MEDARD EN JALLES - Plans d'alignement des rues Jules Delaube,
Gustave Eiffel et Albert Menaut - Approbation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les projets d'élargissement de voies sur le territoire de la CUB doivent faire l'objet d'une inscription au P.L.U. soit en emplacement réservé, soit au titre d'un plan d'alignement approuvé ; cette dernière solution, réservée aux élargissements modérés, présentant l'avantage de préserver l'avenir à travers des servitudes, sans pour autant entraîner d'obligation d'acquisition immédiate.

Il a donc été entrepris, en liaison avec les municipalités, une mise à jour et une actualisation, de tous les projets d'alignement du territoire de la CUB.

Il est aujourd'hui proposé d'approuver les plans d'alignement des rues Jules Delaube, Gustave Eiffel et Albert Menaut à SAINT MEDARD EN JALLES.

Cette approbation aura pour effet de frapper d'une servitude de reculement des parcelles de terrain bâti et non bâti, étant précisé que cette servitude a essentiellement pour but de préserver l'avenir en interdisant toute construction, reconstruction ou confortation sur les parties frappées, sans nécessairement impliquer une recherche immédiate d'alignement.

Les propriétaires concernés seront tenus de respecter le nouvel alignement, notamment en cas de reconstruction des clôtures ou du bâti à leur initiative et à leurs frais. Ils devraient alors respecter le recul imposé et faire abandon au domaine public des parties frappées, qui seraient alors justement indemnisées au seul prix du terrain nu.

Dans l'hypothèse où c'est la CUB qui viendrait à rechercher l'alignement sans attendre une telle opportunité, dans une perspective d'aménagement immédiat qui ne peut aujourd'hui être précisée, elle indemniserait justement le riverain à la fois au titre du terrain, ainsi qu'à celui des éventuelles reconstructions et autres conséquences du recul.

En dehors de ce cas, la CUB n'est pas tenue, notamment, de faire suite à des demandes ponctuelles de riverains, qui viseraient à l'obtention d'indemnités de reconstruction dans le cadre d'une mise à l'alignement survenant à leur initiative ; seule une indemnité pour abandon du terrain nu leur étant alors due.

Les parcelles dont la conservation dans le domaine public ne présente pas d'intérêt particulier, feront l'objet d'un déclassement en vue de leur rétrocession éventuelle aux propriétaires riverains.

L'enquête publique préalable, dont le but est de vérifier que ces projets n'attirent aucune objection fondée de la part de la population, s'est déroulée du 9 au 27 mars 2007 et a recueilli l'avis favorable du Commissaire Enquêteur sur l'approbation des plans d'alignement précités, avec les réserves suivantes :

- rue Jules Delaube : Avis favorable sans réserves
- rue Gustave Eiffel : Avis favorable sous réserve d'épargner le bâti de la parcelle DM 172
- rue Albert Menaut : Avis favorable sous réserve de maintenir un passage de 50 cm au droit de l'immeuble situé sur les parcelles AY 174 et 175.

Les services communautaires, après les avoir étudiées, proposent de retenir ces propositions de M. Le Commissaire Enquêteur.

Nous vous proposons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les plans d'alignement des voies suivantes de SAINT MEDARD EN JALLES, en prenant en compte les observations de M. le Commissaire Enquêteur :

- rue Jules Delaube,
- rue Gustave Eiffel et
- rue Albert Menaut

Conformément à l'article L126.1 du Code de l'Urbanisme, les nouveaux alignements seront opposables aux tiers, dès lors qu'ils seront reportés dans les documents d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique (EL7).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 13 NOVEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2007</p>

M. ALAIN DAVID